



N° de résolution
ou annotation

Canada
Province de Québec
MRC de Maria Chapdelaine
Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette.

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 4 décembre 2023 à la salle du conseil à 19 heures, sous la présidence de Madame la Mairesse Rita de Launière.

Étaient présents :

MMES Les conseillères : Sonia Gauthier
 Edith Lalancette
 Marlène Laliberté

Ms. les conseillers : Raphaël Langevin

Ainsi que Mme Cathy Bérubé, directrice générale et greffière

1. Mot de bienvenue

Mme la mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La directrice générale fait lecture de l'ordre du jour.

4984.12.04

Il est proposé par M. Raphael Langevin appuyé par Mme Sonia Gauthier et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de cette séance ordinaire comme suit en ajoutant les points 21.1 à 21.6 à « Affaires nouvelles » :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 6 novembre 2023
4. Approbation des comptes et prélèvements à payer
- 4.1 Factures à payer
- 4.2 Rémunération des élus 2023
- 5 Rémunération des élus 2024
- 6 Adoption du calendrier des assemblées du conseil 2024
- 7 Travaux Rang St-joseph
- 8 Travaux Rang St-Charles
- 9 Traitement des eaux usées
- 10 Résolution pour la TECQ 2019-2023
- 11 Demande financière comité artisanal
- 12 Location de garage municipal
- 13 Projet ruralité accepté par la MRC
- 14 Congé de Noël
- 15 Vitalisation
- 16 Expertise de l'eau de la municipalité
- 17 Budget suivi 2022
- 18 Date de séance extraordinaire PTI et Budget 2024
- 19 Poste de DG
- 20 Correspondance
- 21 Affaires nouvelles
- 21.1 Festival du Bucheron
- 21.2 Manœuvre travaux publique



N° de résolution
ou annotation

- 21.3 Urbanisme
- 21.4 Location de salle
- 21.5 Vente de terrain sur le territoire
- 21.6 Concession chalet du 49° parallèle
- 22 périodes de questions
- 23 Levée de l'assemblée

3. Adoption des procès-verbaux de la séance tenue le 6 novembre 2023

4985.12.04

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté, appuyé par Mme Sonia Gauthier et il est résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 6 novembre 2023 tel que lu et rédigé.

4. Ratification des comptes à payer

4.1 Factures à payer

4.2 Rémunérations des élus

4986.12.04

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté appuyé par Mme Édith Lalancette et il est résolu unanimement d'approuver les factures et prélèvements à payer selon la liste déposée au montant de 74 601.88 \$ et d'en autoriser le paiement et de payer le deuxième versement de la rémunération des élus de 2023 au montant de 8 714.68\$.

Dans le montant des factures à payer ceci inclut un montant de 4 088.00\$ pour le versement de déneigement du Lac aux Rats à l'Association du Lac aux Rats de \$3500.00 déjà reçu des payeurs de taxes plus 42.00\$ supplémentaires par résidences secondaires (14) pour un total de 588.00 \$

5. Rémunération des élus 2024

Attendu que l'indice des prix à la consommation de septembre 2023 est de 3.8%.

4987.12.04

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté et secondé par Mme Édith Lalancette d'accepter ce taux d'augmentation pour la rémunération des élus 2024.

Salaires des élus.

Mairesse 4 202.56\$ allocation non-imposable 2 172.88\$

Conseillers 1442.66\$ allocation non-imposable 721.34\$.

6. Adoption du calendrier des assemblées du conseil 2024

4988.12.04

Il est proposé par Mme Édith Lalancette, appuyé par M. Raphaël Langevin et il est résolu unanimement d'accepter le calendrier des assemblées du conseil tel que :

Lundi 8 janvier 2024

Lundi 5 février 2024

Lundi 4 mars 2024



N° de résolution
ou annotation

Lundi 2 avril 2024
Lundi 6 mai 2024
Lundi 3 juin 2024
Mardi 2 juillet 2024
Lundi 5 août 2024
Mardi 3 septembre 2024
Lundi 7 octobre 2024
Lundi 4 novembre 2024
Lundi 2 décembre 2024

7. Travaux Rang St-Joseph

Nous avons payé la facture de 50% de la retenue. Il reste donc 50% de la retenue à payer. Selon Mme Dany Dallaire, il restait un montant de 57 000\$ à dépenser pour le projet de 500 000\$.

8. Travaux Rang St-Charles

Nous avons payé G.R.Excavation et Bordures pour un montant de 21 143.46\$ pour le nettoyage des fossés de 16 527.66\$ et la réparation de ponceaux de 4615.38. Ces factures ont été envoyées à la députée Mme Nancy Guillemette et elles seront également soumises au Ministère des Transport pour la reddition de comptes

9. Traitement des eaux usées

Mme Rita de Launière mairesse mentionne que le dossier est toujours en cours avec MSH Consultant et qu'ils sont en train d'analyser le système qui conviendrait le mieux à notre municipalité mais que le tout n'est pas finalisé.

10. Résolution TECQ 2019-2023

4989.12.04

TECQ 2019-2023

Programmation des travaux version #3

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR Edith Lalancette

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de



N° de résolution
ou annotation

biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe version no 3 à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux version no 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Il est proposé par Mme Édith Lalancette, appuyé par M. Raphaël Langevin et il est résolu unanimement que la résolution TECQ 2019-2023 soit accepté tel que rédigé.

11. Demande d'aide financière comité artisanal

4990.12.04

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté appuyé par Mme Sonia Gauthier et il est résolu unanimement d'accepter une contribution de 500.00 \$ au Comité artisanal pour l'activité de la Fête de Noël des enfants.

12. Location de garage municipal

Attendu que M. Jacquelin Simard veut louer une partie du garage municipal pour la saison hivernal 2023-2024.

4991-12.04

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté et secondé par M. Raphaël Langevin de faire une annonce publique sur le site de la municipalité pendant une semaine et si personne ne répond à l'offre, la partie du garage sera loué à Exploitations Simard Enr au montant de \$135.00 plus taxes pour cette année seulement. Le prix sera révisé l'année prochaine.

13 Projet ruralité accepté par la MRC

La MRC a accepté le projet de ruralité au montant de 8 000.00\$ reparti comme suit :

Halloween 500.00\$ Dépouillement 500.00\$ Souper Chasse 1 000.00\$ Salle Exercices 2 000.00\$ Souper avec Comités 1 000.00\$ et Festival du Bûcheron 3.000.00 \$.



N° de résolution
ou annotation

14. Congés de Noël

Le bureau municipal sera fermé pour la période des Fêtes du 17 décembre 2023 au 4 janvier 2024.

15. Vitalisation

La MRC a accepté le projet de Vitalisation pour un montant de 100 000.00\$ pour l'hébergement d'un concessionnaire au Chalet du 49e Parallèle.

Le projet est encore au montage. L'achat d'un Cool Box est à l'étude mais le coût du Coolbox, le branchement électrique, à l'eau potable et aux égouts ne cadreront probablement pas dans le montant disponible alors il faudrait regarder d'autres alternatives. M. Michel Laurendeau a été mandaté pour évaluer le projet.

16. Expertise de l'eau de la municipalité

La firme Plomberie Paradis est venu faire l'estimer pour évaluer les travaux à faire pour rendre l'eau de la municipalité potable. Le montant de l'estimé 11 995.00\$ plus taxes. Ce montant sera inscrit dans le PTI de 2024 et sera financé à même les excédents affectés.

17. Budget suivi 2022

Mme Rita de Launière fait état d'un document remis par Mme Dany Dallaire à la firme MNP concernant l'AUDIT 2022.

18. Date de séance extraordinaire PTI et Budget 2024

4992.12.04

Il est proposé par Mme Édith Lalancette appuyé par Mme Marlène Laliberté et il est résolu unanimement de fixer la date de la séance extraordinaire du PTI et du budget 2024 mardi le 12 décembre 2023 un avis public sera envoyé à cet effet.

19. Poste de DG

Nous n'avons pas eu le temps de discuter de ce point.

20. Correspondance

Aucune correspondance à discuter.

21. Affaires nouvelles.

21.1 Autorisation MRC 8 000\$ Festival du Bûcheron

Au point comptes à payer, il a été accepté de verser le restant du 8 000.00\$ attribué par la MRC moins les dépenses payées par la municipalité donc le solde restant de 6 800.26\$

21.2 ...Michel Vaillancourt Travaux publics



N° de résolution
ou annotation

Nous avons la possibilité de garder M. Michel Vaillancourt pour travailler le vendredi afin qu'il puisse faire le déneigement, le ménage des logements communautaires ainsi que la conciergerie.

4993.12.04

Il a été proposé par Mme Marlène Laliberté appuyé par Mme Sonia Gauthier et résolu unanimement de prendre la concessionnaire du 49^e Parallèle Mme Régine de Launière pour effectuer ces tâches en compensation pour le loyer qu'elle occupera en contrepartie de ces travaux et des ménages des Cool Box pour la période hivernal 2023-2024 durant l'opération du Chalet du 49^e Parallèle sans aucun autre mode de compensation.

21.3 Jacques Potvin (Urbanisme)

Attendu que M. Jacques Potvin urbanisme accepte de continuer son mandat avec la municipalité pour l'année 2024

4994.12.04

Il a été proposé par Mme Édith Lalancette appuyé par M. Raphaël Langevin et accepté unanimement de reconduire son contrat pour l'année 2024 et de mettre à jour les règlements municipaux afin d'uniformiser ceux-ci pour les rendre le plus proche possible que ceux de la municipalité de St-Eugène.

21.4 Confirmation augmentation de taxes

Le taux de taxation passera de 1.115/100 d'évaluation à 1.12/*100 d'évaluation pour 2024.

21.5 Location de salle

Étant donné que la colle sur le plancher de la salle municipale a été enlevée et que les résidents désirent louer cette salle dans l'état actuel. Nous allons faire déménager les équipements d'exercices et louer la salle tel quelle.

21.6 Terrain domiciliaire

Attendu que certaines personnes désirent acquérir des terrains à la municipalité situés dans le village. Il a été discuté de vendre ces terrains environ 12 000.00\$.

4995.12.04

Il a été proposé par Mme Marlène Laliberté appuyé par Mme Sonia Gauthier de demander à Cévimec une estimation des prix de vente de ces terrains situés en bordure de la rivière Loup-Cervier.

22. Période de questions



N° de résolution
ou annotation

Le citoyen M. Albert Dubois demande que l'accès au Lac Mathieu situé à côté des Cool Box soit barré pour la période hivernal 2023-2024 pour la quiétude des locateurs de Cool Box.

Le citoyen M. André Côté trouve que la taxation due aux égouts est élevée et est inquiet de l'état actuel du système d'égouts. Mme la mairesse lui explique que la municipalité est en communication avec la firme MSH pour trouver la solution la plus appropriée et la moins coûteuse pour les citoyens.

Il trouve également que la chlorification de l'eau potable est élevée et demande à faire baisser celui-ci. Mme la mairesse lui explique que la municipalité est déjà au niveau plus bas et que nous ne pouvons pas enlever complètement cette protection car nous devons prioriser la sécurité des citoyens.

24. Budget 2024

Mme Johanne Mercier présente le budget aux conseillers.

25. Offre de service relais motoneige

Attendu que la concessionnaire Mme Galant s'est désisté pour raison de santé et que Mme Rachel Duchesne ne voulait pas prendre l'opération sans une contribution municipale de 5 000.00\$ et que celle-ci ne voulait pas faire les ménages des Coolbox,, le conseil municipal a décidé de retenir l'offre de Mme Régine de Launière pour l'opération du Chalet du 49^e Parallèle.

4996.12.04

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté secondé par Mme Édith Lalancette et accepté unanimement de lui préparer son contrat.

Dans ce contrat, il sera spécifié que celle-ci devra faire le ménage des Cool Box ainsi que la conciergerie et le déneigement de l'édifice municipal en contrepartie du loyer fourni sans aucune autre facturation de sa part pour la période d'opération du Chalet du 49 e Parallèle pour la saison hivernale 2023-2024.

26. Levée de l'assemblée

À 21 heures 16, M. Raphael Langevin propose la levée de l'assemblée.

Rita de Launière, mairesse

Cathy Bérubé, directrice
générale greffière

Le citoyen M. Albert Dubois demande que l'accès au Lac Mathieu situé à côté des Cool Box soit barré pour la période hivernal 2023-2024 pour la quiétude des locateurs de Cool Box.

Le citoyen M. André Côté trouve que la taxation due aux égouts est élevée et est inquiet de l'état actuel du système d'égouts. Mme la mairesse lui explique que la municipalité est en communication avec la firme MSH pour trouver la solution la plus appropriée et la moins coûteuse pour les citoyens.

Il trouve également que la chlorification de l'eau potable est élevée et demande à faire baisser celui-ci. Mme la mairesse lui explique que la municipalité est déjà au niveau plus bas et que nous ne pouvons pas enlever complètement cette protection car nous devons prioriser la sécurité des citoyens.

24. Budget 2024

Mme Johanne Mercier présente le budget aux conseillers.

25. Offre de service relais motoneige

Attendu que la concessionnaire Mme Galant s'est désisté pour raison de santé et que Mme Rachel Duchesne ne voulait pas prendre l'opération sans une contribution municipale de 5 000.00\$ et que celle-ci ne voulait pas faire les ménages des Coolbox,, le conseil municipal a décidé de retenir l'offre de Mme Régine de Launière pour l'opération du Chalet du 49^e Parallèle.

4996.12.04

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté secondé par Mme Édith Lalancette et accepté unanimement de lui préparer son contrat.

Dans ce contrat, il sera spécifié que celle-ci devra faire le ménage des Cool Box ainsi que la conciergerie et le déneigement de l'édifice municipal en contrepartie du loyer fourni sans aucune autre facturation de sa part pour la période d'opération du Chalet du 49^e Parallèle pour la saison hivernale 2023-2024.

26. Levée de l'assemblée

À 21 heures 16, M. Raphael Langevin propose la levée de l'assemblée.

Rita de Launière, mairesse

Cathy Bérubé, directrice
générale greffière

3705
page
précédente
voir
Annule

N° de résolution
ou annotation





PROVINCE DE QUÉBEC
COMTE LAC ST-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session extraordinaire du 12 décembre 2023

N° de résolution
ou annotation

Session extraordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 12 décembre 2023 à 19 h 00 à la salle des délibérations du conseil municipal. Les conseillers suivants :

Sont présents :
Mme Edith Lalancette
Mme Marlène Laliberte
M. Raphaël Langevin
Mme Sonia Gauthier

Sont absents :

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse Mme Rita de Launière, Mme Cathy Bérubé, la directrice générale greffière assiste à la rencontre à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution no 4997.12.12 Adoption de l'ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Déclaration des conflits d'intérêts
4. Adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI) 2024-2025 et 2026.
5. Levée de l'assemblée

Mme Rita de Launière souhaite la bienvenue.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sonia Gauthier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que mentionné.

Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré.

Adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI) 2024-2025 et 2026.

Mme Cathy Bérubé présente le plan triennal 2024-2025 et 2026

Attendu qu'il y aura des élections en 2025, la mairesse Mme Rita de Launière n'a pas jugé bon de prévoir un plan triennal pour 2026.

Résolution 4998.12.12 Adoption du PTI 2024-2025 et 2026

Programme triennal 2024-2025 et 2026

Titre du projet	2024	2025	2026	mode financement
Travaux eau potable municipalité	12 000\$			Excédents affectés
Eaux usées chalet 49 e Parallèle	15 000\$			TECQ 2019-2023
Pavage Rang St-Joseph	500 000\$			TECQ 2019-2023
Rechargement du Rang St-Charles	89 143\$			TECQ 2019-2023
Assainissement des eaux usées		1 800 000\$		PRIMEAU
Eaux usées chalet 49 e Parallèle		50 000\$		Excédents affectés
Hébergement concessionnaire	100 000\$			Fonds Vitalisation
Total	716 143\$	1 850 000\$	0\$	



IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marlène Laliberté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le programme triennal d'immobilisations 2024-2025 et 2026 soit adopté tel que lu et rédigé.

N° de résolution
ou annotation

Résolution no 4999.12.12 Levée de la rencontre

II EST PROPOSÉ PAR M. Raphaël Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la rencontre soit levée à dix-neuf heure douze (19h12).

Rita de Launière
Mairesse

Cathy Bérubé
Directrice générale greffière